

CHIFFRES CLES:

1er semestre :

- 4180 heures réalisées
- 35 nouveaux clients
- 40 heures de formation gestes barrières

L'Association et le COVID-19

Le Covid 19 a changé nos habitudes et nos façons de faire pour un temps incertain.

Dès la fin du confinement 80% de nos clients ont demandé la reprise de leur mission.

Merci à vous

L'Association a été très réactive et nous avons pu fournir à nos salariés tous les équipements de protections individuelles.

Nous avons également mis en place les dispositions suivantes :

- Protocole spécial COVID 19
- Distribution des masques, gants et gel hydroalcoolique
- Formation au port du masque et aux gestes barrières

L'Association AILES a accompagné une salariée dans le cadre d'une valorisation de compétences en lui proposant différentes formations dont l'hygiène en milieu alimentaire.....

Et c'est grâce à ces différentes formations qu'elle a obtenu un CDI en qualité d'Agent Polyvalent de Restauration chez Acsent du Sud-Ouest.



Post confinement :

La mairie de Vallègue a décidé peu avant le déconfinement de faire confiance à notre Association pour un poste sur du périscolaire dès la réouverture de leur école

Nos projets sur le 2^{ème} semestre 2020

- Mise en place d'une démarche ZEST Hôtellerie Restauration. Durant une période de 8 à 12 mois, nous allons accompagner un groupe de salariés dans la mise en place d'un projet professionnel dans ce domaine alliant une partie théorique et une partie pratique.
- Participation à la matinée recrutement organisée par le CBE
- Formations en espaces verts



Nos permanences sur le territoire :

Le mardi de 9h30 à 11h00 à la MSAP de **Revel** // Le mercredi de 9h00 à 12h00 à **Puylaurens**
Le jeudi de 09h00 à 12h00 à **Villefranche** // Le 3^{ème} mercredi du mois de 14h00 à 17h00 à la MSAP de **Nailloux**
Le 3^{ème} lundi du mois de 14h00 à 17h00 à la mairie de **Caraman**

12 Av. de Castelnaudary 31250 Revel 05.61.27.51.60

www.association-ailes.fr

accueil@association-ailes.fr



Association Ailes

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Agréée par l'État sous le n° 031 19 0016

Directeur de publication : Jean-Paul CHAGNOLEAU

ISSN 2648-0808

